



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



# Ordures ménagères

**Tout savoir sur l'accès aux déchèteries pour les habitants de TPM**

**Toutes les déchèteries du territoire TPM\* sont accessibles gratuitement aux particuliers, ayant une résidence principale ou secondaire sur le territoire de la Métropole, à l'exception des déchèteries de trois communes.**

## **Habitants TPM, vous avez accès à 8 déchèteries**

Le territoire compte 11 déchèteries accessibles gratuitement pour les particuliers au moyen d'une carte d'accès individuelle délivrée, selon les communes, soit à l'accueil des déchèteries directement, soit à l'hôtel de ville ou auprès des services gérant les déchèteries.

Que vous soyez seynois, toulonnais, hyérois,... tout simplement habitant d'une des 12 communes de TPM, vous avez accès aux 8 déchèteries suivantes: Hyères, La Garde, Le Pradet, Ollioules, La Crau, Six-Fours, Toulon, La Seyne-sur-Mer et Carqueiranne.

Les déchèteries des communes de La Valette-du-Var, du Revest-les-Eaux et de Saint-Mandrier-sur-Mer, sont exclusivement réservées aux habitants de ces communes.

## **Le territoire compte 11 déchèteries dont le rôle est :**

- d'évacuer les déchets non pris en charge par les collectes traditionnelles dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité,
- de favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles,
- d'encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets en lien avec le programme local de prévention des déchets,
- de limiter la pollution due aux dépôts sauvages,
- d'inciter l'ensemble de la population au respect de l'environnement et palier l'interdiction de brûlage des déchets à l'air libre.

[www.metropletpm.fr/tpm/article/decheteries-tpm](http://www.metropletpm.fr/tpm/article/decheteries-tpm)

\* La compétence de l'élimination des déchets a été transférée par les communes à la métropole TPM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.